



Système d'Informations Halieutiques - Action Paramètres biologiques



Guide de prélèvements et d'envoi des pièces calcifiées





Geoffrey Bled Defruit Romain Elleboode Solène Telliez Vincent Badts Kélig Mahé

Août 2021 - Version 3

Guide de prélèvements et d'envoi des pièces calcifiées

La version informatique de ce document est disponible sur le site Web du SIH

(http://sih.ifremer.fr/)

Version	Date	Commentaires
1.0	Janvier 2013	Création
2.0	Juin 2019	Mise à jour
3.0	Août 2021	Mise à jour traçabilité





Sommaire

1	Co	ontexte	2	4
2	Pi	ièces ca	llcifiées utilisées	4
3	Ту	ype d'é	chantillonnage	5
	3.1	Echa	antillonnage en mer	5
	3.2	Echa	antillonnage des débarquements commerciaux	5
4	Ту	ypes de	prélèvement	6
	4.1	Prél	èvement d'otolithes	6
	4.	1.1	Coupe frontale	6
	4.	1.2	Coupe transversale	8
	4.	1.3	Coupe ventrale	8
	4.	1.4	Prélèvement chez les gros pélagiques	9
		4.1.4.1	Chez le thon rouge	9
		4.1.4.2	2 Chez l'espadon1	0
	4.2	Prél	èvement des écailles	3
	4.3	Prél	èvement de l'illicium1	4
5	Co	onserva	ation des pièces calcifiées1	5
6	Pa	aramèt	res biologiques associés1	7
	6.1	Echa	antillonnage à terre1	7
	6.2	Echa	antillonnage en mer1	8
7	Er	nvoi de	pièces calcifiées au pôle de Sclérochronologie 1	9
	7.1	Env	oi depuis la France Métropolitaine et l'Europe2	0
	7.2 pays		oi depuis les Département et Région d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer et urope2	3
8	Bi	ibliogra	phie	5
9	Aı	nnexes	2	6
	9.1 des v		exe 1 : Check-list des différents points à vérifier par le chef de mission avant envoi	
	9.2	Ann	exe 2 : Bonnes pratiques à adopter lors du prélèvement des pièces calcifiées 2	8
	9.3	Ann	exe 3 : Tableau récapitulatif du stockage de Pièces Calcifiées lors des campagnes 2	9
		hantillo	exe 4 : Exemple demande d'autorisation préalable d'importation en France ons de recherche et diagnostic d'origine animale en provenance de pays tiers à opéenne3	1





1 Contexte

Ce guide présente les modes et règles de prélèvement puis d'envois des pièces calcifiées dans le cadre de réseaux d'observation coordonnés au niveau international, en particulier au sein du règlement européen sur la collecte des données halieutiques (DCF jusqu'en 2013 puis DCMAP, Data Collection Multi Annual Programme à partir de 2014).

Ce guide a pour but de standardiser les prélèvements effectués à l'Ifremer. Il reprend et complète la synthèse française des procédures d'estimation d'âge (Mahé *et al.*, 2009) et le manuel d'utilisation du fichier : "Parametres biologiques v8.xls" (Mahé *et al.*, 2007).

Les procédures décrites dans ce guide sont conformes aux référentiels de la base Harmonie de l'Ifremer.

Pour toutes remarques sur ce document, merci d'envoyer un mail à <u>romain.elleboode@ifremer.fr</u> en précisant dans l'objet " Guide de prélèvements des pièces calcifiées ".

2 Pièces calcifiées utilisées

Dans le cadre du suivi européen des espèces commerciales, la pièce calcifiée utilisée est toujours l'otolithe à l'exception de 4 espèces : le bar, la daurade royale et les baudroies blanche et noire. Les otolithes (sagittae) sont les pièces calcifiées les plus utilisées car ils ne jouent pas le rôle de réservoir à calcium, comme le font les écailles et les éléments du squelette interne (Simkiss, 1974). Ils ne sont donc presque jamais résorbés, sauf sous des conditions de stress extrêmes, et conservent ainsi la séquence complète des marques de croissance enregistrées (Panfili *et al.*, 2002). Parmi les 3 paires d'otolithes, pour toutes les espèces étudiées, ce sont toujours les *sagittae* qui sont utilisés. Ce sont les plus gros.

Pour le bar et la daurade royale, l'écaille est la pièce calcifiée utilisée car elle permet pour ces espèces une estimation de l'âge comparable à celle obtenue à partir des otolithes. Les écailles utilisées sont de type cténoïde.

Pour les baudroies blanche et noire, c'est l'*illicium* ou "filament pêcheur" qui est utilisé. Cependant, cette pièce calcifiée est très difficile à lire au même titre que l'otolithe. L'estimation de l'âge chez les baudroies reste encore sujette à débat entre scientifiques.



3 Type d'échantillonnage

Pour le suivi des populations de poissons, des prélèvements sont réalisés soit au cours des 4 trimestres soit une fois dans l'année. Les prélèvements sont réalisés en mer lors de campagnes scientifiques ou à terre, au laboratoire ou en criée. Lorsqu'un poisson est échantillonné pour estimer son âge, il est nécessaire de noter ses paramètres biologiques (espèce, taille et poids individuels, sexe, stade de maturité...) et le contexte d'échantillonnage (date, lieu de capture, lieu d'échantillonnage...).

3.1 Echantillonnage en mer

De nombreuses pièces calcifiées sont prélevées lors des campagnes scientifiques (IBTS, COMOR, CGFS, EVHOE, MEDITS, ORHAGO...) selon des protocoles définis par les groupes de travail internationaux coordonnant les campagnes tels le groupe IBTS pour la Mer du Nord et les approches Ouest de l'Europe ou le groupe MEDITS pour la mer Méditerranée.

Lors des observations à la mer sur les bateaux professionnels, des prélèvements de pièces calcifiées peuvent être effectués lorsqu'ils sont prévus par le plan d'échantillonnage national.

3.2 Echantillonnage des débarquements commerciaux

L'échantillonnage des débarquements commerciaux est réalisé en criée (Roscoff, Brest, Audierne, Lorient, Concarneau, La Rochelle, Royan...) ou en laboratoire s'il est trop difficile de l'échantillonner en criée.

Sous la criée, il se déroule dans les halles à marée climatisées, parfois en chambre froide. La durée de disponibilité du poisson est en général courte et de plus fluctuante. L'échantillonnage nécessite 2 ou 3 personnes car 1 ou 2 personnes mesurent les poissons à l'aide d'un ichtyomètre (Badts & Bertrand, 2012), effectuent les prélèvements et la dernière personne enregistre les données et recueille les pièces calcifiées en pochette ou micro-tubes. La manipulation de poissons destinés à la commercialisation est effectuée avec des gants de caoutchouc propres, granuleux et robustes (Fig. 1).



Figure 1 : Echantillonnage de bars en criée.



Les prélèvements en mer et en criée se complètent. Ainsi, pour chaque trimestre, une campagne scientifique peut permettre de commencer les prélèvements pour faire une clé taille/âge d'une espèce. Les prélèvements à terre viennent compléter les manques en particulier dans les grandes tailles.



4 Types de prélèvement



Lorsque des pièces calcifiées sont prélevées, il est nécessaire qu'elles soient nettoyées lors du prélèvement afin de retirer le *mucus* et autres dépôts organiques sur la pièce. <u>Des pièces calcifiées mal nettoyées lors du prélèvement peuvent être inutilisables.</u>

Les pièces calcifiées doivent être essuyées sur une éponge humide ou sur le gant immédiatement après leur extraction.

4.1 Prélèvement d'otolithes

Les otolithes étant dans la boite crânienne, il est nécessaire d'ouvrir celle-ci. Pour accéder aux cavités qui renferment les otolithes, il y a plusieurs plans de coupes possibles. Le plan de coupe en section frontale est le plus courant et peut être utilisé avec succès pour tous les types de poissons (quelle que soit l'espèce, la taille individuelle ou encore la morphologie crânienne). Cependant, une méthode donnée est utilisée pour une espèce donnée après une phase d'adaptation et de mise au point technique. Les outils de coupe varient en fonction de la taille du crâne mais en général un couteau est parfaitement adapté. La coupe doit être réalisée avec précaution pour éviter de sectionner l'oreille interne et les otolithes. Après avoir effectué la coupe appropriée, les otolithes sont en général prélevés avec des pinces fines brucelle.

4.1.1 Coupe frontale

Le poisson est maintenu par les yeux entre le pouce et l'index, une coupe à 45° est réalisée au niveau du front (Fig. 2).

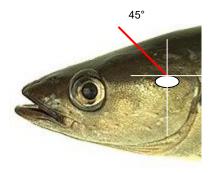


Figure 2 : Position de la coupe frontale du crâne (trait rouge).

Une autre technique utilisée pour les rougets barbets de roche et de vase est une coupe frontale inversée (Fig. 3).



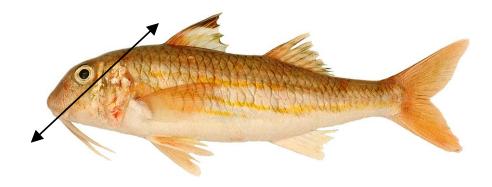
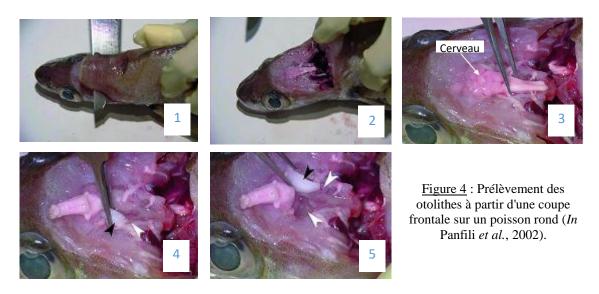


Figure 3 : Position de la coupe frontale inversée du crâne (trait noir).

Après avoir ouvert le crâne et déplacé l'encéphale en basculant la région antérieure de la tête du poisson, les deux plus gros otolithes (les *sagittae*) sont facilement observables. Ils sont prélevés à l'aide d'une pince brucelles en acier inoxydable (Fig. 4).



Ce type de prélèvement est aussi réalisé chez des poissons plats. Pour prélever les otolithes, le poisson est maintenu à plat sur le ventre et une coupe frontale est réalisée. Après avoir écarté les deux parties du crâne, les otolithes sont prélevés (Fig. 5).

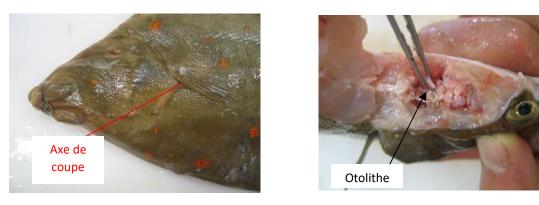


Figure 5 : Prélèvement des otolithes à partir d'une coupe frontale sur un poisson plat.



4.1.2 Coupe transversale

La coupe transversale est réalisée en séparant le corps de la tête du poisson. Cette coupe se réalise de la partie dorsale vers la partie ventrale (Fig. 6 et 7).



Figure 6 : Position de la coupe transversale du crâne (trait noir).







<u>Figure 7</u>: Prélèvement des otolithes à partir d'une coupe transversale sur un poisson rond (*In* Panfili *et al.*, 2002).

4.1.3 Coupe ventrale

Sur la face ventrale, l'opercule est écarté par rapport à la tête du poisson. Les branchies sont alors visibles et les arcs branchiaux sont coupés sur leur bord interne. La structure ventrale des os du neurocrâne apparaît et tous les tissus environnants doivent ensuite être retirés. Les bulles préotiques sont alors localisées dans la partie médio-latérale du neurocrâne. Une légère incision dans la partie externe de ces bulles ouvre l'oreille interne à partir de laquelle les *sagittae* peuvent être prélevés (Fig. 8). Cette technique a l'avantage de ne pas détériorer l'aspect du poisson en vue de sa commercialisation ultérieure. Elle est utilisée pour les poissons ronds éviscérés et saignés ainsi que pour la cardine franche.









<u>Figure 8</u>: Prélèvement des otolithes à partir d'une coupe ventrale de la tête à travers les branchies sur un poisson rond (*In* Panfili *et al.*, 2002).

4.1.4 Prélèvement chez les gros pélagiques

4.1.4.1 Chez le thon rouge

La tête de thon est déposée sur le rebord de la table. L'entaille pour la coupe frontale se fait au "couteau à thon". Puis la coupe se fait à la scie à métaux selon les photos de la Fig 9.







Figure 9: Photos des étapes lors de la coupe frontale d'une tête de Thon rouge.

Après avoir ouvert le crâne et déplacé l'encéphale les deux plus gros otolithes (les sagittae) se situent dans les deux logettes telles que l'on peut les voir sur les photos de la Fig 10. Ils sont prélevés à l'aide d'une pince en acier inoxydable, nettoyés, rincés et séchés avant d'être stockés.





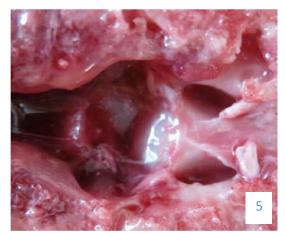


Figure 10: Photos permettant de situer les otolithes.



Figure 11: Photos des otolithes de Thon rouge pour repérer le droit du gauche.

4.1.4.2 Chez l'espadon

Pour être sure que la tête contient effectivement les otolithes, D2 (distance entre l'arrière de l'oeil et la coupe) doit être supérieur à D1 (diamètre de l'oeil) (Fig. 12).

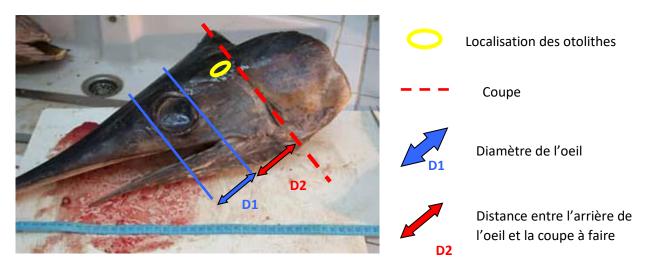


Figure 12: Eléments important avant l'extraction des otolithes



Pour commencer, couper un morceau de tête le plus petit possible (contenant les otolithes) pour le stocker sur un bateau jusqu'au débarquement (Fig.13 Images 1-2-3-4).

Couper derrière l'œil et conserver la partie postérieur (sans œil) (Fig.13 Images 5-6). Ensuite, il faut couper les parties molles de chaque côté (Fig.13 Images 7-8).

Effectuer une coupe longitudinale de la partie supérieure (Fig.13 Images 9-10).



N'hésitez pas à effectuer plusieurs coupes pour éviter d'abîmer les canaux semicirculaires qui contiennent les otolithes.

Enlever délicatement la graisse à l'aide de la spatule. Attention à ne pas abîmer les filaments rouges présents en périphérie de la cavité (Fig.13 Image 11).

A l'aide d'une pince de prélèvement, récupérer délicatement les canaux semi-circulaires contenant les otolithes de chaque côté de la cavité centrale (Fig.13 Image 12)

Placer ces canaux semi-circulaires dans un tube au congélateur. Les otolithes se trouvent dans ces canaux

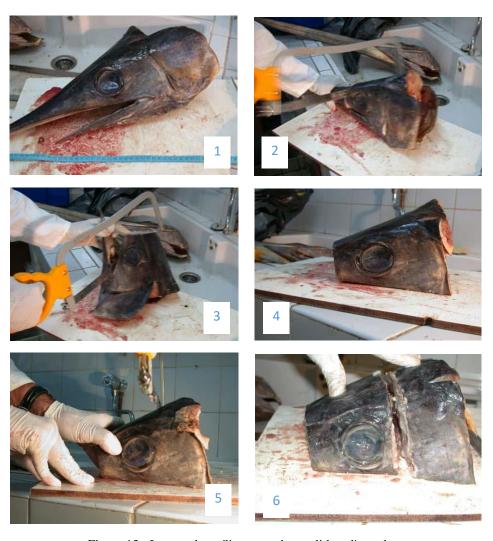


Figure 13 : Images du prélèvement des otolithes d'espadon.



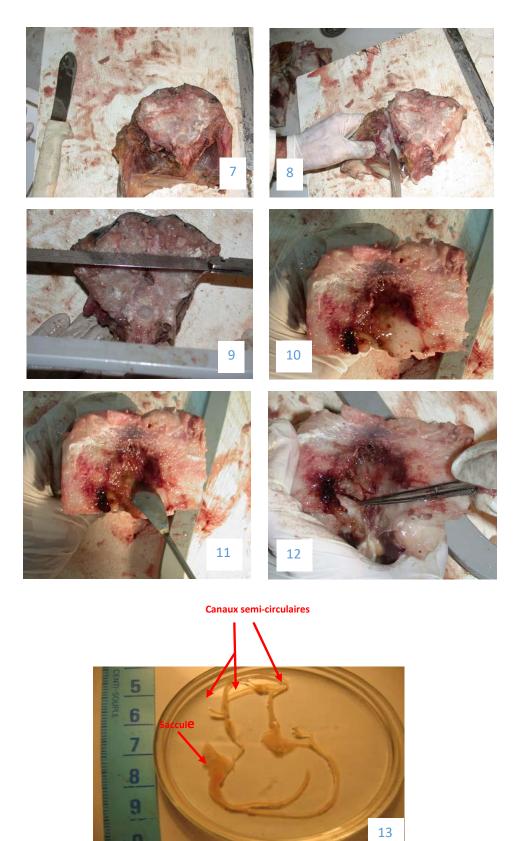
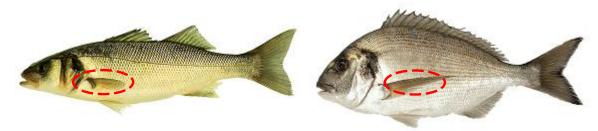


Figure 13 : Images du prélèvement des otolithes d'espadon.



4.2 Prélèvement des écailles

Les écailles sont certainement les structures les plus simples à prélever. Cependant, la zone de prélèvement est très importante pour éviter les écailles régénérées. Chez le bar et la daurade royale, elles sont toutes prélevées sous la nageoire pectorale, zone où la régénération est moins fréquente et laissant peu de traces visibles lors de la commercialisation du poisson (Fig. 14).



<u>Figure 14</u>: Prélèvement des écailles sous la nageoire pectorale (zone de prélèvement en rouge) chez le bar et la daurade royale (photographies Pierre Porché).

Le prélèvement d'écailles s'effectue à l'aide d'un couteau à lame en inox propre ou éventuellement avec des pinces brucelle (Fig. 15). Le préleveur passe d'abord la lame d'avant en arrière pour enlever le maximum de *mucus*, les impuretés voire des écailles détachées ne provenant pas nécessairement du poisson puis la lame est passée sur un chiffon propre. La personne effectue, ensuite, un mouvement d'arrière en avant en mettant la lame à 60° et le pouce servant à bloquer les écailles prélevées sur la lame à la fin du mouvement. Le poisson est ainsi écaillé sur 1 à 3 cm² suivant la grandeur du poisson. Il est conseillé de prendre suffisamment d'écailles car sur la totalité du nombre prélevé, le pourcentage d'écailles lisibles peut varier de 0 à 70%. Suivant le contexte du prélèvement il est conseillé de prendre sur un poisson destiné à la vente une vingtaine d'écailles.



Figure 15 : Prélèvement des écailles sous la nageoire pectorale d'un bar en criée.



4.3 Prélèvement de l'illicium

Chez les baudroies noire et blanche, le filament pêcheur aussi appelé *illicium* est extrait avec un couteau et les 5 premiers centimètres à partir de la base sont collectés. Ce prélèvement ne détériore pas l'aspect du poisson (Fig. 16).



<u>Figure 16</u>: Prélèvement de l'*illicium* chez les baudroies (axe de coupe en rouge). L'*illicium* est extrait avec sa base nettoyée des tissus mous.



Lorsque les *illiciums* sont prélevés, il est particulièrement nécessaire de les nettoyer car ils présentent souvent énormément de mucus ou de chair au niveau de la base. Ceux-ci se collant par la suite aux pochettes de stockage peut rendre les prélèvements *inutilisables*.



5 Conservation des pièces calcifiées

La meilleure méthode pour conserver les otolithes est de les stocker complètement à sec. Après nettoyage, ils sont séchés par simple exposition à l'air à température ambiante ou dans une étuve à basse température (Panfili *et al.*, 2002).

Il y a 2 modes de stockage utilisés à l'Ifremer (Fig. 17):

- des enveloppes papiers
- des tubes colorés en plastique de 2mL





Figure 17 : Pochettes en papier et tubes utilisés par le stockage des pièces calcifiées.



Les tubes sont nécessaires lorsque les otolithes sont très petits et/ou très fragiles comme chez les rougets barbets de roche et de vase, les petits pélagiques ou chez l'anguille...

Remarques : les pochettes en papier, recommandées par Williams & Bedford (1974), sont très pratiques lors des échantillonnages et lors du rangement pour conserver des pièces calcifiées assez volumineuses. Les tubes ont l'avantage d'être suffisamment rigides pour protéger efficacement les otolithes des cassures consécutives à la manipulation lors d'envoi ou de rangement.

Vous trouverez en ANNEXE 3 un tableau récapitulant quel système est utilisé selon les espèces.



S'assurer que la pièce calcifiée soit au fond de la pochette.

Ne jamais utiliser d'élastiques qui peuvent casser les otolithes

Ne jamais agrafer les enveloppes papier

La référence de l'échantillon et toutes les informations liées (date, longueur, sexe, stade de maturité sexuelle, espèce, numéro de trait...) sont reportées sur la pochette avant l'introduction de la pièce calcifiée. L'usage de tubes nécessite d'insérer ou de coller une étiquette informative.

Lors des campagnes, la référence unique de l'échantillon est pré-imprimée sur une étiquette, qui doit être collée sur la pochette ou le tube au moment du prélèvement des pièces calcifiées.



Les zones de stockage fraîches et obscures sont probablement les meilleures et les otolithes séchés peuvent ainsi être conservés indéfiniment (Brothers, 1987 *In* Panfili *et al.*, 2002).



6 Paramètres biologiques associés

Lorsqu'un poisson est échantillonné pour estimer son âge, il est nécessaire de noter manuellement via Excel ou lors des campagnes d'enregistrer via le logiciel de saisie « Allegro Campagne », les paramètres biologiques (taille et poids individuels, sexe, stade de maturité...) et d'échantillonnage (date, lieu, ...).

6.1 Echantillonnage à terre

Toutes les données et celles liées à l'âge sont stockées dans un fichier standardisé "parametres biologiques v8.xls" utilisable lors des échantillonnages à terre qui comporte les champs suivants :

- Navire
- Engin
- Code_Espece
- Description
- Increment
- Unite_Taille
- Unite Poids
- Presentation
- Maturite_Echelle
- Type PC
- Preparation_PC
- Poids_PC

- Cat
- Date
- Numero_Trait
- Lieu
- Zone
- ❖ Taille
- Poids
- Sexe
- Maturite
- Age
- Reference_Prelevement
- Reference PC
- Observations



Il est nécessaire de réaliser une qualification de la donnée avec à minima un nuage de point taille/poids pour vérifier les données incohérentes et réaliser une correction si nécessaire exemple ci-dessous ; Fig. 18:

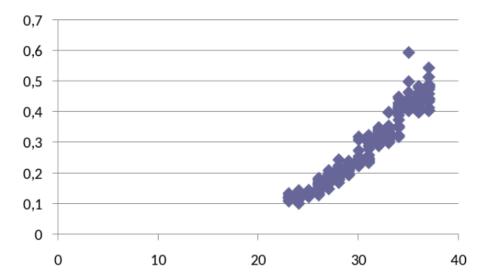


Figure 18 : Exemple de relation taille poids pour vérification.





Pour tout envoi de pièces calcifiées, il faut nécessairement :

- compléter un fichier "parametres biologiques v8.xls" selon le Manuel d'utilisation du fichier : Parametres biologiques v8.xls (Mahé *et al.*, 2007)
- contrôler le fichier Parametres biologiques v8.xls grâce au logiciel Bargeo
- compléter les informations dans Labcollector (voir plus loin dans le document)

Les fichiers générés par les séances de prélèvements sont intégrés dans la base de données « Bargeo » qui offre toutes les passerelles vers la base de données halieutiques Harmonie.

Vous n'avez pas le fichier "parametres biologiques v8.xls" ? Vous le trouverez sur Labcollector SIH dans le module « document » ou contacter directement Romain ELLEBOODE.

6.2 Echantillonnage en mer

Lors des campagnes scientifiques, les données des paramètres biologiques sont stockées directement dans le logiciel « Allegro Campagne ». L'extraction générique des données d'Allegro Campagne doit être vérifiée avec l'interface web Tutticontrole (https://tutticontroler.fr/). Ensuite, un script avec le logiciel R a été créé afin de faciliter l'extraction des données paramètres biologiques dans le format Excel "parametres biologiques v8.xls" compatible avec BARGEO.



Pour tout envoi de pièces calcifiées, préparer le fichier parametres biologiques v8.xls à l'aide du script R mis à votre disposition. Si vous n'avez pas le script, merci d'envoyer l'export générique de la campagne à <u>olivier.berthele@ifremer.fr</u> et <u>vincent.badts@ifremer.fr</u> en leur précisant bien que c'est uniquement pour l'export des paramètres biologiques. Une fois les fichiers reçus, merci de suivre la procédure d'envoi dans le chapitre suivant.

Pour tout envoi de pièces calcifiées, il faut nécessairement :

- contrôler les données avec l'outil Tutticontrole pour les données de campagne,
- formater la donnée pour obtenir un fichier "parametres biologiques v8.xls" selon le Manuel d'utilisation du fichier : Parametres biologiques v8.xls (Mahé *et al.*, 2007) et passer à une étape de vérification des référentiels à l'aide du logiciel Bargeo,
- compléter les informations dans l'interface web Labcollector (voir plus loin dans le guide)



7 Envoi de pièces calcifiées au pôle de Sclérochronologie

Les pièces calcifiées sont prélevées par tous les laboratoires halieutiques puis envoyées au pôle de Sclérochronologie à l'Ifremer de Boulogne-sur-Mer.

7.1 Conditionnement pour l'envoi

Les pièces calcifiées sont extrêmement fragiles donc il est nécessaire de bien protéger le colis :

- Technique 1 : Des tubes à l'intérieur de leur boîte dans une malle spécifique (Fig. 19)



Figure 19 : Boîte et malle spécifiques pour des tubes.

- <u>Technique 2</u>: Une malle spécifique (Fig. 20) pour les pochettes avec les otolithes comme colis pour le transporteur.



Figure 20 : Valise compartimentée utilisée pour le transport.



Un traçeur GPS est fourni dans la valise. Attention à bien charger le traçeur avant chaque envoi. En cas de remise en main propre, le traçeur n'est bien-sûr pas utile.



7.2 Enregistrement des lots d'échantillons dans Labcollector

Afin d'envoyer les pièces calcifiées en toute sécurité et d'éviter les pertes par les transporteurs, chacun des lots d'échantillons doivent être saisis dans Labcollector. Un lot de pièces calcifiées est défini par son lieu (nom de campagne ou code du port de débarquement exemple XST), son trimestre, son année, son espèce (une seule espèce par lot d'échantillon) et ses numéros d'individus (modèle à suivre : XSTT1-2021MULLBAR1-213).

Un certain nombre d'informations doivent être saisie dans Labcollector. Ci-dessous la marche à suivre avant d'envoyer la/les valise(s). Une vidéo explicative est aussi présente sous : https://cloud.ifremer.fr/index.php/s/aCJFHJpLcqSDk5l

S'identifier avec son login et mot de passe extranet à l'adresse suivante :

https://labcollector6.ifremer.fr/labsih/extra_modules/workflow/index.php

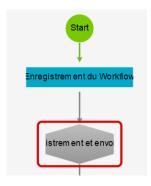
S'il vous est impossible de vous connecter, merci de contacter Geoffrey BLED DEFRUIT ou Romain ELLEBOODE



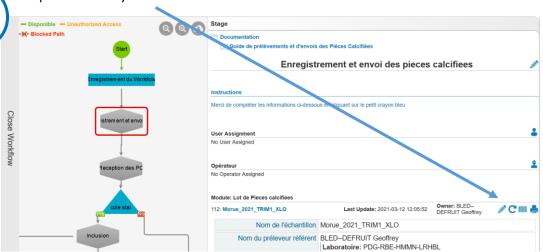




La feuille de route des lots de pièces calcifiées est maintenant créée. Il faut maintenant cliquer sur le bouton gris « Enregistrement et envoi » à gauche de l'écran

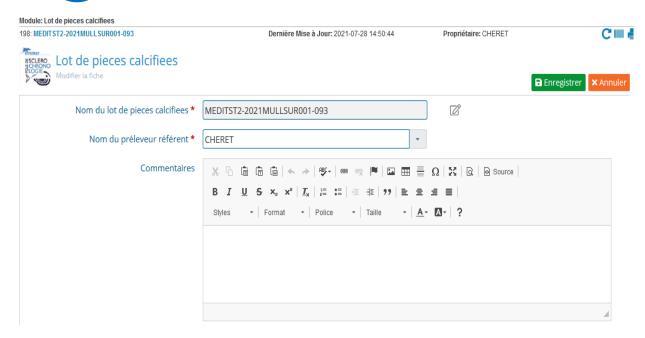


Cliquer sur le crayon bleu afin de saisir les informations sur l'échantillon

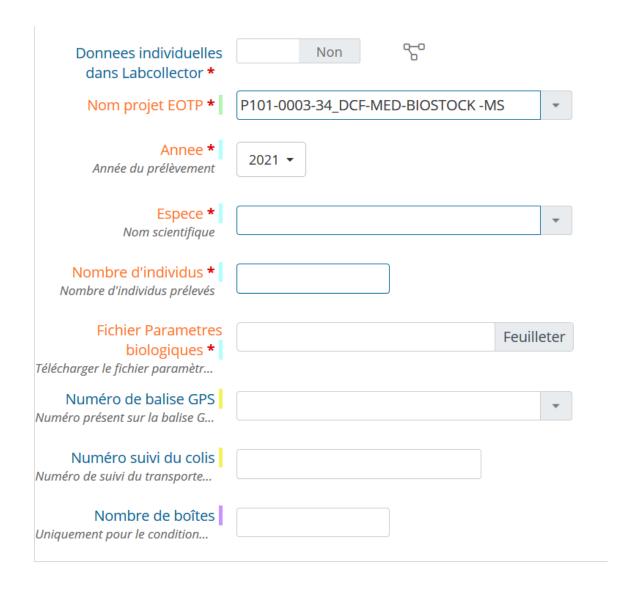


8

Saisir toutes les informations de l'échantillon. Certaines informations sont saisies automatiquement. Une fois tous les champs saisis, cliquer sur









Si tous les champs sont complétés, cliquer sur en bas de l'écran. A partir de ce moment-là, le pôle de sclérochronologie reçoit un mail automatique les prévenant que les échantillons sont envoyés.



En cas de problèmes, merci de contacter le pôle de sclérochronologie

<u>geoffrey.bled.defruit@ifremer.fr</u> ou <u>solene.telliez@ifremer.fr</u> ou romain.elleboode@ifremer.fr

urgence uniquement : sclero@ifremer.fr



Attention au nom du merlan et du merlu. Merlan -> MERLMNG

et Merlu -> MERLMCC



7.3 Envoi depuis la France Métropolitaine et l'Europe

Le transport entre laboratoires doit être privilégié avec les véhicules de service IFREMER car ce matériel est très fragile. Lorsque celui-ci n'est pas possible, l'utilisation d'un transporteur ou de la Poste peut être réalisée pour l'acheminement au pôle de Sclérochronologie.

Les colis sont à adresser à :

IFREMER
Geoffrey BLED DEFRUIT
Pôle de Sclérochronologie
Centre Manche-mer du Nord
Laboratoire Ressources Halieutiques
150, quai Gambetta
BP 699
62 321 Boulogne sur mer



<u>Délai maximum</u>: les pièces calcifiées prélevées au trimestre n, doivent être envoyées au début du trimestre n+1; préférer des délais plus courts en cas de prélèvements mensuels.

NB : Vous pouvez trouver dans les annexes des fiches synthétiques résumant certains points de ce document.

7.4 Envoi depuis les Département et Région d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer et pays hors Europe

Dès lors que vous recevez un échantillon d'animaux (entiers ou en partie) qui passe en douane, il y a des procédures à respecter :

✓ L'institut destinataire doit au préalable s'être fait enregistré auprès de la <u>Direction</u>

<u>Départementale de la Protection des Populations (DDPP)</u>. Cette démarche est à réaliser par chaque implantation Ifremer (voir Annexe 2). Si l'implantation Ifremer n'est pas enregistré, vous pouvez contacter :

Sandrine DAVID

CELTIC GLOBAL SERVICES

Chargée d'affaires / Project Manager

Email: sdavid@cgs-international.com

Tel: +33 (0)2 98 33 84 53

Fax: +33 (0)2 98 33 84 59



- ✓ Lors de la demande d'enregistrement de l'institut auprès de la DDPP, il faut cocher les « utilisations prévues » parmi les suivantes : production, transport, manipulation, transformation, entreposage, mise sur le marché (dont négoce et courtage), distribution, utilisation, élimination.
 - L'institut ne peut réaliser que les opérations qui ont été cochées.
- ✓ Avant toute expédition, le laboratoire/ l'institut qui reçoit les échantillons doit avoir fait une demande préalable d'autorisation d'importation en France d'échantillons de recherche et diagnostic d'origine animale en provenance de pays tiers à l'Union Européenne.
 - Cette demande est à faire avant chaque importation (voir Annexe 4).
- ✓ Chaque institut doit mettre en place, et tenir ensuite à jour, un tableau de suivi des échantillons importés sous couvert de l'autorisation préalable d'importation, de la date de dédouanement import à la destruction (le cas échéant).
 - Une fois réceptionnés, les échantillons ne doivent pas être expédiés à une autre implantation, ou à un autre institut. L'autorisation d'importation est donnée pour une adresse de livraison prédéfinie. Pas de transfert possible selon la DDPP.

Celtic Global Service essaie d'obtenir de la DDPP une procédure pour le transfert des échantillons d'un institut à l'autre.

✓ Enfin, cette procédure ne remplace en aucun cas la procédure CITES. Il faut dont vérifier si les échantillons sont CITES ou pas. S'ils le sont, la procédure CITES doit être faite en parallèle.



8 Bibliographie

Badts, V. & Bertrand, J. 2012. Guide de la mensuration des espèces en halieutique, poissons, mollusques, crustacés, reptiles marins, mammifères marins. http://archimer.ifremer.fr/doc/00001/6237/

Brothers, E.B., 1987. Methodological approaches to the examination of otoliths in ageing studies. *In*: Summerfelt, R.C. & Hall, G.E. (Eds.) The age and growth of fish. *Ames, Iowa, USA: The Iowa State University Press.* 319-330

Mahé, K., Bellail, R., Dufour, J.L., Boiron-Leroy, A., Diméet, J., Duhamel, E., Elleboode, R., Félix, J., Grellier, P., Huet, J., Labastie, J., Le Roy, D., Lizaud, O., Manten, M.L., Martin, S., Metral, L., Nédelec, D., Vérin, Y., Badts, V., 2009, Synthèse française des procédures d'estimation d'âge / French summary of age estimation procedures. http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/7294/

Mahé, K., Vigneau, J. & Badts, V., 2007. Saisie des paramètres biologiques. Manuel d'utilisation du fichier : Parametres biologiques v5.xls, 27p.

Panfili, J., Pontual, H. (de)., Troadec, H. & Wright, P.J. (Eds.), 2002. Manuel de sclérochronologie des poissons. Coédition *Ifremer-IRD*, 464p.

Simkiss, K., 1974. Calcium metabolism of fish in relation to ageing. *In*: Bagenal, T.B. (Eds.) Ageing of Fish. *Proceedings of an International Sympopsium. Old Working Survey England Unwin Brothers*. 1-12.

Williams, T. & Bedford, B.C., 1974. The use of otoliths for age determination. *In*: Bagenal, T.B. (Eds.) Ageing of Fish. *Proceedings of an International Sympopsium. Old Working Survey England Unwin Brothers*. 114-123.



9 Annexes

- Annexe 1 : Check-list des différents points à vérifier par le chef de mission avant envoi des valises
- Annexe 2 : Bonnes pratiques à adopter lors du prélèvement des pièces calcifiées
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif du stockage de Pièces Calcifiées
- Annexe 4: Exemple demande d'autorisation préalable d'importation en France d'échantillons de recherche et diagnostic d'origine animale en provenance de pays tiers à l'Union Européenne



- 9.1 Annexe 1 : Check-list des différents points à vérifier par le responsable de la salle de tri ou chef de mission avant envoi des valises
 - Boite de transport : Vérifier que tous les otolithes soient présents et classés dans la boîte de transport et que les numéros correspondent bien avec « Allegro campagne »



- <u>Traceur GPS</u>: Vérifier que le traceur gps soit dans la valise et bien chargé
- <u>Fichier Paramètres biologiques</u>: Envoyer l'export générique de la campagne à
 <u>Olivier.berthele@ifremer.fr</u> et <u>vincent.badts@ifremer.fr</u> sauf si vous pouvez faire
 tourner le script R vous-même afin d'avoir les fichiers au format Bargeo. Une fois les
 fichiers au format Bargeo, passer à l'étape suivante.
- <u>Saisie des échantillons dans Labcollector</u>: Suivre les instructions de saisie plus haut dans le document. Rappel: Un mail sera automatiquement envoyé par Labcollector prévenant que les échantillons sont envoyés



9.2 Annexe 2 : Bonnes pratiques à adopter lors du prélèvement des pièces calcifiées

- Lorsqu'un poisson est échantillonné pour estimer son âge, il est nécessaire de noter manuellement ou d'enregistrer via « Allegro Campagne » les paramètres biologiques (taille et poids individuels, sexe, stade de maturité...) et d'échantillonnage (date, lieu ...)
- Nettoyer les pièces calcifiées afin de retirer le mucus et autres dépôts organiques. En effet, <u>des pièces calcifiées mal nettoyées lors du prélèvement peuvent être inutilisables.</u>
 L'importance du soin apporté au nettoyage des pièces calcifiées, selon les espèces, est précisée en Annexe 4
- Respecter les règles de stockage des pièces calcifiées (voir guide de prélèvement et d'envoi des pièces calcifiées)
- o Pour les pochettes, s'assurer que la pièce calcifiée soit au fond
- Ne jamais utiliser d'élastiques pour les pochettes, qui peuvent casser les otolithes



- Ne jamais agrafer les pochettes papier
- Ecrire sur la pochette ou coller l'étiquette sur le devant de la pochette, (ne jamais fermer la pochette avec l'étiquette).
- Ecrire sur le tube au marqueur indélébile ou coller l'étiquette sur le tube (ne pas mettre de papier à l'intérieur)





9.3 Annexe 3 : Tableau récapitulatif du stockage des Pièces Calcifiées

	Espèc	es	Pièces calcifiées à prélever	Nettoyage des Pièces calcifiées	Stockage
	Anchois	ENGRENC			
	Sardine	SARDPIL			
nes	Sprat	SPRASPR			
giq	Hareng	CLUPHAR	Otolithes	+++	
Pélagiques	Maquereaux	SCOMSCO SCOMCOL			
	Chinchards	TRACTRA TRACMED			
	Merlan	MERLMNG		+	
	Eglefin	MELAAEG		+	
	Cabillaud	GADUMOR		+	
es	Lieu Noir	POLLVIR		+	
_ ra	Lieu Jaune		Ot alith a c	+	Date
Gadiformes	Tacauds	TRISLUC TRISESM TRISMIN	Otolithes	+	Longueur
	Merlu	MERLMCC		+	
	Lingue Franche	MOLVMOL		+	
	Phycis de fond	PHYCBLE		+	



	Plie d'Europe	PLEUPLA		+++	
	Plie cynoglosse	GLYPCYN		+++	
ts	Cardine franche	LEPIWHI		+++	
pla	Limande	LIMALIM		+++	Date Station
ons	Limande sole	MICRKIT	Otolithes	+++	Longueur
Poissons plats	Turbot	SCOPMAX		++	Poids. Espèce
P0	Barbue	SCOPRHO		++	
	Flet d'Europe	PLATFLE	-	+++	
	Sole commune**	SOLEVUL		++	
	Rougets	MULLSUR MULLBAR	Otolithes	+++	11/2
Autres espèces	Grondins	Grondins EUTRGUR ASPICUC CHELLUC		+++	
S	Maigre ARGYREG		Otolithes +		Date
Autre	Baudroies LOPHPIS LOPHBUD		Illicium	++	Longueur Sexe Poids
	Bar européen	DICELAB	Ecailles	+++	Espèce
	Dorades	SPARAUR SPONCAN	Ecailles	+++	

- + + + : Pièce calcifiée TRES BIEN nettoyée
- + + : Pièce calcifiée BIEN nettoyée
- + : Pièce calcifiée nettoyée
- ** sauf exception pour ORHAGO et Port-en-bessin



9.4 Annexe 4 : Exemple demande d'autorisation préalable d'importation en France d'échantillons de recherche et diagnostic d'origine animale en provenance de pays tiers à l'Union Européenne



Demande d'autorisation préalable d'importation en France d'échantillons de recherche et de diagnostic d'origine animale en provenance de pays tiers à l'Union européenne

Gambetta - 622	200 Boulogne-sur-Mer.	re : IFREMER Centre Manche Mer du Nord - 150, Quai
numéro d'enregi	strement au titre de l'arrêté d	lu 8 décembre 2011 : BL 019 0001
	3219956 00	AND TAKE
	e.koubbi@sorbonne-univers	
Nature de(s) l'échantillon(s)		eduit, espèce animale, quantité, traitement éventuel): flacons) et poissons des profondeurs (5000 individus rmolés.
Pays d'origine :	Coéan Indien Sud et Océan	Austral
Expéditeur (non	et adresse) : Philippe Koub	bi à bord du navire « Marion Dufresne II »
1900-		all the state of t
Usage prévu : re	cherches scientifiques	
Point d'entrée da	ns l'UE : La Réunion et le H	lavre Arrivée en UE (date prévue) : février – mai 2019
- tenir un registre règlement (UI - éli cha Signature et date	r les produits directement du e des importations, conformé E) n°142/2011; miner les produits en fin de pitre III de l'annexe XIV du	point d'entrée dans l'UE vers l'établissement destinataire ; ément au point 5 de la section 1 du chapitre 1 de l'annexe VI du protocole, selon les conditions énoncées à la section 1 du règlement (UE) n°142/2011.
	du Centre IFREMER	ZU.
Décision de la I	DecPP de destination	Demande enregistrée sous le numéro : 2019/FB 0702
V l'expédition	de l'envoi est <u>acceptée</u>	
· Pexpédition	da tenvoi est <u>refusée</u> au mo	Docteur Frédéric BERTRAND Inspectour en Charle la Santé Publique Vétérinaire
V19	e, sceau et signature de l'auto	



Liste des espèces de poissons pélagiques (principalement mésopélagiques) potentiellement capturables lors de la mission océanographique. Il n'y a aucune espèce commerciale.

Tout sera fixé dans l'alcool ou le formol. La grande majorité des espèces appartiennent à la famille des Myctophidés ou poissons lanternes. Il n'y a aucun poissons cartilagineux.

Le poids total estimé est de 100 kg maximum.

Argyropelecus sp. Bathygadus sp. Bathylagus sp.

Benthalbella macropinna Benthosema pterotum Borostomias antarcticus Borostomias monoena

Ceratias sp

Ceratoscopelus warmingii Channichthys rhinoceratus

Chauliodus minimus

Brotulotaenia crassa

Chauliodus sloani Cynomacrurus pirei

Diaphus hudsoni Diaphus lucidus

Diaphus meadi

Diogenichthys atlanticus

Electrona antarctica

Electrona carlsbergi Electrona risso

Electrona subaspera

Eustomias trewavasae

Gobionotothen acuta Gonichthys barnesi

Gonostomatidae

Gymnoscopelus bolini

Gymnoscopelus braueri

Gymnoscopelus fraseri

Gymnoscopelus microlampas

Gymnoscopelus nicholsi

Harpagifer kerguelensis

Hygophum hanseni Hygophum proximus

Ichthyococcus ovatus Idiacanthus atlanticus

Kreffichthys anderssoni

Lampanyctus achirus

Lampanyctus australis

Lampanyctus pusillus

Lampichthys procerus

Lepidonotothen mizops Lobianchia dofleini

Macrouridae

Malacosteus niger

Melamphaidae

Melanocetus johnsoni

Melanonus gracilis Melanonus zugmayeri

Muraenolepis marmoratus

Myctophum phengodes Nemichthys curvirostris

Notolepis coatsi

Notosudidae

Notothenia corliceps

Notothenia cyanobrancha

Oneirodes kreffti

Paralepididae

Paranotothenia magellanica

Photichthys argenteus

Platytractidae

Pollichthys mauli Protomyctophum

andriashevi

Protomyctophum bolini

Protomyctophum

choriodon

Protomyctophum tenisoni

Psenes sp.

Scopelogadus beari

Scopelopsis multipunctatus

Scopelosaurus sp. Serrivomer beani Sio nordernskjoldii

Sternoptichydae

Sternoptys sp.

Stomias sp. Stromateidae

Symbolophorus boops

Trichiuridae Valenciennelus tripunctunatus

Vinciguerria attenuata

Winteria telescopa



ANNEXE I

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

PREFET DE :

DIRECTION DEPARTEMENTALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS⁽¹⁾ DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS(1)

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET⁽¹⁾

Demande d'enregistrement / d'agrément / d'autorisation (1) au titre de l'arrêté du 08/12/2011 et du Règlement (CE) N°1069/2009

A renvoyer à l'adresse suivante : I - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1) Exploitant de l'établissement Nom : Donnésique GODEFROY Prénom : Directeur du Centre EFREMER Fonction dans l'établissement : Manche » Mer du Nord	Telephone PREMER Telephone PREMER Advesse électronick® quai Gambrita - BP 699 6221 BOULOGNE SUR MBR Cedex Tel. 03 21 99 56 90 Fax 03 21 99 56 91 Gente-de-boulogne@stroner.fr
2) Goordonnées de l'établissement NOM (Raison Sociale)	Adresse de l'établissement : IFREMER Ceatre Mauche - Mer du Nord 130 que Gantiera - BP 059 Code poetal : CONTROLOGNE SUR MER Codes: Date d'entrée en activité (J. 03 21 92 56 .00 . Esc 30 21 92 56 .01
Télécopie :	Adresse de courrier (si différente de l'adresse de l'établissement) : Code postal :
	Adresse du siège social (si différente de l'adresse l'établissement): Code postal :
Je soussignéin). Jackefroy Dominique	sent (CE) N°1968:2009. Je joins à ma demande l'annexe L 2 du linement relève de l'article 3 de l'arrèté du 68/12/2011 et / ou le l'article 5 de l'arrèté du 68/12/2011.
□ un agrétaent au titre de l'article 24 th point i), alinéa les pièces du dessier définies à l'anneur II de l'arrêté du Je m'engage à mettre en place un plan de maîtrise	du règlement (CE) N°1669/2009. Je joins à ma demunde
demande les piètess du dentier définies à l'enneue III de	
Dominique GODEFROY	RECEPISSE DE DECLARATION (cadre réservé à l'administration) Déclaration reçue le \$1.921 \(\frac{2.515}{2.515}\) Numéro d'identification upique (b) (0.15 0.00) Ge récépissé n'a pas valeur d'afficultat d'agrément ou d'ablematics



Notification de demande d'enre	gistrement relevant de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 :
1) Activité(s) ^(t) relevant de l'article 23 du Ri	Aglement (CE) N*1069/2009 :
☐ aléachimie	
☐ dispositife médicaux à base d	le sang ou de produits sanguins
PT PT time assumed in such the fact	Animuse de egre ou de produits sanguits d'Equités
	lace d'engrais ou d'amendement organiques à base de sous produits animaux ou d
produits dérivés	
 production de peeux et ouirs, taxidermie, préparation de tro 	nhAss de chasse
D travell de la laine, des noils d	les soles de porce, de la plume, du duvet,
Distracted the second constraints also Ex-	piratture
In travell day on at merchally d'on	de come de produits corrés, de sabots, de produits de sebots,
 Impail du lait, de produits laife 	ers, de produits derives du laif, colostrums et produits à case de colostrain
 contre de collecte de sous-pro 	odults animaux
☐ febrication ou mise sur le man	rdvé de produits coemétiques
☐ fabrication ou mise sur le mar	ché de dispositifs médicaux
fabrication ou mise sur le mar	ché des « produts intermédiaires » suivant la définition en annexe i du
☐ fabrication ou mise sur le mar	che des « prodyte intermediates » sanoni la composi al anno 1 se
réglement (UE) N°142/2011 I transport de sous produits an	meux ou de amduits dérivés
distribution de sous produits a	enimaux ou de produits dérivés
☐ régociant de sous produits ar	nimaux ou de produits dérivés
I'll equelles de deux produits anin	naux ou de produits dérivés»
Digutte (à préciser) : Cétale	e de Becheiche
and the second second	
production. transport, manipulation, transformation, entreposage, mise sur le marché (dont nég distribution, utilisation, dismination	poce et courtage)
3) Sous-produits enimeux" / produits déri	vés* faisant l'objet de(x) l'opération(s) mentionnée(x) au point 2) :
and the state of the same and the same	ur" / produits dérivés mentionnés au point 3) :
4) Categorie (s) de sous-produis animas	M. Andreas April 10 Marie 11 Marie 12 M
Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3	
(1)	
* selon les définitions de l'annexe i du Rè	



3 – Notification d'activité en vue de l'enregistrement d'une exploitation agricole où sont détenus, élevés ou soignés des animaux producteurs de denrées destinées à la consommation humaine relevant de l'article 5 de l'arrêté du 08/12/2011 ;								
1) Exploitation agricole recevant ⁽¹⁾ :								
☐ des engrais ⁽²⁾ ou amendements ⁽²⁾ organiques contenant ⁽¹⁾ en tout ou partie :								
 des farines de viande et d'os dérivées de matières de catégorie 2 des sous-produits animaux de catégorie 3 transformés par une des méthodes N°1 à 7 								
☐ pour l'alimentation d'animaux non ruminants producteurs, de denrées alimentaires ⁽¹⁾ :								
 des farines de poissons (protéines animales transformées) ou des aliments composés en contenant. 								
 du phosphate dicalcique ou du phosphate tricalcique ou des aliments composés en contenant, des produits sanguins de non-ruminants ou des aliments composés en contenant. pour l'alimentation des poissons, des farines de sang de non ruminants ou des aliments composés en contenant. 								
2) Date(s) de réception du(es) produit(s) : / effective(s) et/ou prévisionnelle(s)								
 Espèces animales détenues⁽¹⁾ sur le site de réception ou de stockage : 								
☐ Ruminants ☐ Porcs ☐ Volailles ☐ Poissons ☐ Autres (à préciser) :								

^{*} selon les définitions de l'annexe I du Règlement (CE) N°1089/2009

(1) Cocher la (les) case(s) correspondente (s) (
(2) A l'exception des l'alers (bruts ou transformés), des composts et des résidus de biogaz



Demande d'autorisation préalable auprès de de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour Boulogne sur mer

ANNEXE I Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

PREFET DE:

DIRECTION DEPARTEMENTALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS^{(1)} $\,$ DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS⁽¹⁾

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET⁽¹⁾

Demande d'enregistrement / d'agrément / d'autorisation (1) êté du 08/12/2011 et du Regienien.

A renvoyer à l'adresse suivante :

1-IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Téléphone FREMER au titre de l'arrêté du 08/12/2011 et du Règlement (CE) N°1069/2009

1) Exploitant de l'établissement

Nom:	Télériel Manche—Mer du Nord Adresse électronique quai Gambetta : BF. 699 62321 BOULOGNE SUR MER Cedex Tél. 03 21 99 56 00 Fax 03 21 99 56 01 centre-de-boulogne@ifremer.fr
2) Coordonnées de l'établissement	Adresse de l'établissement :IFREMER
NOM (Raison Sociale) :	Centre Manche + Mer du Nord Code postal :
Télécopie :	Adresse de courrier (si différente de l'adresse de l'établissement) :
Code APE/NAF:	Code postal : Commune :
SIREN:	Adresse du siège social (si différente de l'adresse
	l'établissement) :
le soussigné(e). Godefroy Dominique	Code postal :
présent document complété si l'activité de mon établ l'annexe I. 3, si l'activité de mon établissement relève d une autorisation à titre dérogatoire prévue à l'annex un agrément au titre de l'article 24 ⁽²⁾ point 1), alinéa les pièces du dossier définies à l'annexe II de l'arrêté du Je m'engage à mettre en place un plan de maîtris	e X, Chapitre II, Section 4, partie 3 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demand 108/12/2011. e sanitaire, tel que défini à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011. eticle ⁽¹⁾ 17 ou 18 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à m
Dominique GODEFROY	RECEPISSE DE DECLARATION (cadre réservé à l'administration) Déclaration reçue le <u>QI / Q2 / Q2 / 3</u> Numéro d'identification unique; 0 0 1 000 (Signature Cachet de savie (C



Demande d'autorisation préalable auprès de de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour Brest

emande d'enregistrement au titre de l'arrêté du 8 déc	cembre 2011 et du règlement CE nº 1069/2009
1 - IDENTIFICATION 1) Exploitant de l'établissement	DEL'ETABLISSEMENT Téléphone : 0298224001
	Télécopie : 0298224600
Nom: DOSDAT	Adresse électronique : dirbrest@ifremer.fr
Prénom : Antoine Fonction dans l'établissement : Directeur	, aloos ologionique
r diction dans retablissement	
2) Coordonnées de l'établissement	Adresse de l'établissement :
CM/Deigen Carielal, IFREMER Centre de Bretsone	CS 10070
IOM (Raison Sociale): IFREMER Centre de Bretagne	O-d 20000
NSEIGNE (Nom commercial) :	Code postal : 29280 Commune : Plouzané
	Date d'entrée en activité :
Téléphone : 0298224040	Adresse de courrier (si différente de l'adresse de
Télécopie : 0298224600 Date d'ouverture de l'établissement : 05 / 06 / 3984	l'établissement) :
Code APE/NAF: 72192	
SIRET: 33071536800032	Code postal :
SIREN: 330715368	odd postar
Silver Total State Total State	Adresse du siège social (si différente de l'adresse
	l'établissement): 155 rue Jean Jacques Rousseau
	Code postal : 92138 Commune : Issy Les Moulineaux
oussigné(e)DOSDAT Antoine correspondant a	exploitant de l'établissement ci-dessus sollicite : (cocher la case à la demande)
El un enregistrement au titre de l'article 23 du règle présent document complété si l'activité de mon établiss l'annexe I. 3, si l'activité de mon établissement relève of transcent de la complété de mon établissement relève of l'article de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article 23 du règle.	ment (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande l'annexe I. 2 du sement relève de l'article 3 de l'arrêté du 08 décembre 2011 et/ou de l'article 5 de l'arrêté du 08 décembre 2011.
☐ un agrément au titre de l'article 24 ⁽²⁾ point 1), aliné les pièces du dossier définies à l'annexe II de l'arrêté d	a du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande u 08 décembre 2011.
2011.	se sanitaire, fel que défini à l'annexe II de l'arrêté du 08 décembre
□ une autorisation à titre dérogatoire au titre de l'a demande les pièces du dossier définies à l'annexe III de	rticle ⁽¹⁾ 17 ou 18 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma l'arrêté du 08 décembre 2011.
SIGNATURE DU DECLARANT	RECEPISSE DE DECLARATION
Le 18/ 05/ 2015	(cadre réservé à l'administration)
Nom - Prénom du signataire : Dosdat Antoine [Déclaration reçue le1 9 / MAI 2015
	Numéro d'identification unique 33 sp 2153680003
	Signature Cachet du service
CS 10070 PROBLE DO	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
OCO OLOLIZANE	Ce récépissé n'a pas valeur d'attribution diagrément ou d'autorisation.
er la mention inutile	Ce récépissé n'a pas valeur d'attribution de fément ou d'autorisation
iser l'alinéa visé du point 1) de l'article 24	
4	A STATE OF THE STA
	Florence LE CRENN
	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts



Modèle de tableau de suivi à mettre en place dans chaque Centre IFREMER recevant ce type d'échantillons

SUIVI IFREMER - IMPORTATION D'ECHANTILLONS D'ORIGINE ANIMALE N° IDENTIFICATION UNIQUE : 33071536800032														
DESCRIPTION DES MATIERES ET ESPECE ANIMALE D'ORIGINE	CATEGORIE DES MATIERES	QUANTITE DE MATIERES	LIEU D'ORIGINE	LIEU D'EXPEDITION DES MATIERES	EXPED	OITEUR ADRESSE	DESTIN	ADRESSE	CONTACT	N° DOSSIER CGS	N° DOSSIER IFREMER	N° IMA		DATE ET METHODE D'ELIMINATION OU CONSERVATION A DES FINS DE "REFERENCE"